

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 29 octobre 2015

DCM N° 15-10-29-21

**Objet : Contrat de Ville 2015-2020 - 4ème Programmation - et Plan de Lutte contre les Discriminations.**

**Rapporteur: Mme MIGAUD**

**1 – CONTRAT DE VILLE 2015-2020**

Les Conseils Municipaux des 30 avril, 2 juillet 2015 et 24 septembre 2015 ont approuvé trois programmations d’attribution de subventions, s’inscrivant dans le Contrat de Ville 2015-2020, au profit d’associations agissant auprès des habitants des quartiers visés par la Politique de la Ville (Metz-Borny, Bellecroix, Metz/Nord-Patrotte, Sablon-Sud, Hauts de Vallières, Saint Eloi-Boileau-Prégénie).

La présente délibération concerne une quatrième tranche d’attribution de subventions pour des projets déposés plus tardivement ou de nouveaux dossiers retenus par l’Etat dans le cadre des orientations du Comité Interministériel pour l’Egalité et la Citoyenneté.

Les champs couverts concernent la cohésion sociale, la participation des habitants, l’image des quartiers, l’appui à la formation et à la mobilité.

5 dossiers sont concernés pour un engagement de 21 000 € en complément des 103 dossiers déjà décidés pour un montant de 952 370 €.

Il est ainsi proposé de valider le principe de financement des projets ci-dessous présentés, sous réserve de l’engagement contractuel des associations à produire un bilan d’activités et un compte-rendu financier des actions concernées.

**COHESION SOCIALE**

CPN COQUELICOTS : Action santé-environnement

Inscrite dans une démarche d’écocitoyenneté, l’association va permettre, à travers ce projet, d’impliquer les habitants dans une réflexion sur la question de la santé et du bien-être, et de mettre en place avec eux des activités variées s’appuyant notamment sur les jardins partagés.

Coût global : 7 400 €

Participation de la Ville de Metz : **3 500 €**

#### CPN COQUELICOTS : Ouvrir l'horizon, création d'une web radio

Deuxième association domiciliée sur le nouveau Quartier Politique de la Ville des Hauts de Vallières, le CPN présente une action destinée aux collégiens habitant le quartier. Il leur est ainsi proposé de s'investir dans ce projet mobilisant leurs compétences dans les nouveaux médias tout en s'inscrivant dans une démarche collective et citoyenne.

Coût global : 5 900 €

Participation de la Ville de Metz : **2 500 €**

#### ESPACE SOLIDARITE : Animation du Point Accueil Solidarité en gare de Metz

Il s'agit d'accueillir, guider, orienter et aider les personnes en situation d'errance dans la gare de Metz.

Coût global : 81 100 €

Participation de la Ville de Metz : **5 000 €**

#### NOUVELLE VIE DU MONDE : Soutien aux actions de proximité

Le quartier des Hauts de Vallières a été identifié depuis cette année comme prioritaire au titre de la Politique de la Ville. Il s'agit désormais de construire avec les associations et les habitants, une réponse adaptée aux besoins exprimés par la population. Nouvelle Vie du Monde est une association qui a un lien fort avec les habitants du quartier et cette subvention va lui permettre de se développer pour proposer, notamment, des cours de français langue étrangère.

Coût global : 2 000 €

Participation de la Ville de Metz : **2 000 €**

## **2 – PLAN DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS**

La prévention et la lutte contre les discriminations font partie intégrante du Contrat de Ville, en qualité d'enjeu transversal. Pour autant, cette ambition ne se limite pas aux quartiers visés par la Politique de la Ville et leurs habitants, mais bien dans un engagement global de la Ville de Metz qui allie :

- . Une mobilisation interne pour construire de l'égalité et visé l'exemplarité ;
- . Le soutien à des initiatives associatives permettant la sensibilisation ou l'accompagnement ;
- . L'organisation d'une manifestation récurrente destinée à marquer cet engagement, intitulée Novembre de l'Egalité.

Les associations mobilisées dans le cadre de Novembre de l'Egalité mènent, par ailleurs, une activité durant toute l'année au service d'objectifs d'égalité des droits et des chances pour tous dans la ville.

Il est ainsi proposé de valider le principe de financement des projets ci-dessous présentés, sous réserve de l'engagement contractuel des associations à produire un bilan d'activités et un compte-rendu financier des actions concernées, pour un montant de 5 000 €.

#### CONTACT MOSELLE : Novembre de l'Egalité

Dans le cadre de Novembre de l'Egalité, l'association a mis en place 3 actions : une conférence-débat sur la question de l'homoparentalité au quotidien, une rencontre avec l'écrivain Brahim METIBA et la présentation de l'exposition prêtée par la Ville de Toulouse, « quand le regard des autres fait la différence ».

Coût global : 2 000 €

Participation de la Ville de Metz : **2 000 €**

**LE TOURBILLON** : Sport et racisme

Dans le cadre de Novembre de l'Egalité et en partenariat avec l'Université de Lorraine, le Tourbillon propose de mettre en scène les débats et travaux des deux journées de colloque sur le thème « Sport et Racisme » des 12 et 13 novembre afin de permettre au public de mieux appréhender les différents thèmes abordés.

Coût global : 5 500 €

Participation de la Ville de Metz : **3 000 €**

### **3 – MISSION VILLE POUR TOUS, SENIORS, SANTE ET HANDICAP**

L'association Vie Libre est un mouvement d'entraide pour les malades alcooliques. La section de Metz a pour objectif d'accompagner les malades alcooliques avant, pendant et après les soins et de soutenir l'entourage familial et professionnel. En parallèle, l'association réalise des actions de prévention en milieu scolaire et professionnel sur les dangers d'une consommation excessive d'alcool.

L'association accompagne les malades en milieu hospitalier, à domicile et anime des réunions et des groupes de paroles pour les femmes au Bon-Pasteur à Metz-Borny.

La politique de santé publique de Metz a pour objectif d'élaborer et de soutenir les projets qui oeuvrent pour la prévention et la promotion de la santé, présentant un intérêt public et ayant vocation à concerner le territoire communal.

Il est ainsi proposé d'accorder 1 380 € de subvention à l'association Vie Libre (section de Metz).

### **CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS)**

Ce dispositif s'adresse aux enfants scolarisés en école primaire et au collège, résidant sur les quartiers dits « Politique de la Ville ». Ils sont pris en charge le soir après l'école, par les associations, afin de bénéficier d'aide au travail scolaire, d'appui à l'apprentissage des leçons, à l'organisation personnelle ainsi que de diverses activités à vocation culturelle.

Les parents sont mobilisés pour participer à des séances et ainsi valoriser leurs compétences pour améliorer leur implication dans la scolarité de leurs enfants.

### **PARTICIPATION VILLE**

**ASBH pour Centre Pioche**

Quartier de Sablon-sud – 5 cycles

8 000 €

Soit un total de **8 000 €**

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

**VU** le Budget Primitif,

**VU** la délibération en date du 2 juillet 2009 relative au Plan de Lutte contre les Discriminations,

**VU** la Loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,

**VU** la circulaire CGET du 13 juin 2014 portant réforme de la géographie d'intervention de la politique de la ville,

**VU** la correspondance du Premier Ministre en date du 30 juillet 2014, concernant l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération,

**VU** la circulaire du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports et de la secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville du 15 octobre 2014 sur les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville,

**VU** le Décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

**VU** la correspondance du Sous-Préfet chargé de mission auprès du Préfet de la région Lorraine, Préfet de la Moselle, du 2 février 2015 concernant la géographie d'intervention de la politique de la ville,

**VU** la correspondance en date du 5 février 2014 de Monsieur le Préfet de la Région Lorraine, Préfet de la Moselle, relative à l'enveloppe 2014 pour les Contrats Urbains de Cohésion Sociale, Programmes de Réussite Educative, Opérations Ville Vie Vacances et autres dispositifs,

**VU** la délibération en date du 30 avril 2015 relative à la 1<sup>ère</sup> programmation du Contrat de Ville 2015-2020,

**VU** la délibération en date du 2 juillet 2015 relative à la 2<sup>ème</sup> programmation du Contrat de Ville 2015-2020,

**VU** la délibération en date du 2 juillet 2015 relative à la signature du Contrat de Ville 2015-2020,

**VU** la délibération en date du 24 septembre 2015 relative à la 3<sup>ème</sup> programmation du Contrat de Ville 2015-2020,

**CONSIDERANT** l'intérêt que représente l'ensemble de ces actions en faveur du développement social des quartiers visés,

**CONSIDERANT** l'intérêt public du projet proposé par l'association Vie Libre dans le domaine de la santé qui concoure à développer des solidarités et des liens entre les messins de tous âges et de toutes conditions sociales,

## **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE** :

**D'APPROUVER** et de participer pour une dépense de 27 380 € au financement des actions suivantes pour le Contrat de Ville 2015-2020 – 4<sup>ème</sup> programmation :

ASBH pour Centre Pioche

CLAS 8 000 €

CONTACT MOSELLE

Novembre de l'Egalité 2 000 €

CPN COQUELICOTS

Action santé-environnement 3 500 €

Ouvrir l'horizon, création d'une web radio 2 500 €

ESPACE SOLIDARITE

Animation du PAS 5 000 €

NOUVELLE VIE DU MONDE

Soutien aux actions de proximité 2 000 €

LE TOURBILLON

Sport et racisme 3 000 €

VIE LIBRE

Accompagnement et prévention 1 380 €

**DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification, les conventions et avenants, portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe de Quartiers Déléguee,

Selima SAADI

Service à l'origine de la DCM : Cellule de gestion Pôle Politique de la ville, cohésion territoriale et insertion

Commissions : Commission Cohésion Sociale

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 17h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 32 Absents : 23 Dont excusés : 15

## **Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**